

# *Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales*

## **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

N° 3-2008

L'an deux mille huit, le 30 janvier à quinze heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du 22 janvier 2008, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 11 (quorum atteint)  
Pouvoirs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11

### **Présents(es)**

Gérard AZIBI,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,

Pierre COMBES,  
Michèle EYBALIN,  
Bruno LAGIER,  
Christine NIVOU,

Claude QUENTIN,  
Hervé RASCLARD,  
Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE,

### **Excusés(es)**

Jean BESSON, Bernard LANTEAUME, Marianne ORY, Jeanine THAIN.

-----

### **Objet : Accueil de stagiaires : indemnités de stage et remboursement de frais de déplacement**

Le Président informe le Bureau que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est souvent sollicité par des étudiants qui, dans le cadre de leurs études, doivent effectuer un stage en milieu professionnel.

Ces stages, non rémunérés, peuvent faire l'objet d'une gratification qui ne peut être supérieure à 12,5% du plafond de la Sécurité Sociale.

En appui technique sur certains dossiers, les stagiaires interviennent à notre demande et peuvent être contraints de se déplacer assez souvent pour des réunions et des rendez-vous dans le cadre d'enquêtes ou d'études.

Le Président propose :

- qu'une indemnité, dont le montant n'excèdera pas le plafond fixé par la Loi, soit attribuée aux stagiaires, dans le respect de la convention établie pour chacun d'eux.
- le remboursement des frais de déplacement aux stagiaires, au même titre que les chargés de mission, sur la base des tarifs administratifs en vigueur.

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et donne mandat au Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD